

ClearIT

La revue suisse spécialisée en trafic des paiements



- **Loi fédérale sur la poste dans la boule de cristal**
Interview avec le Professeur Hans Geiger
- **10 ans de trafic des paiements suisse en euros**
- **Le SEPA germanophone**

Photo de la page de titre: au Convention Point de la bourse zurichoise à l'occasion du «User Meeting» euroSIC.

EDITORIAL 3

INTERVIEW 4

Quel avenir pour les services de paiement de la Poste?

La procédure de consultation concernant la révision totale de la Loi fédérale sur la poste s'est achevée. La discussion publique a porté en premier lieu sur l'abolition du monopole des lettres. La Loi prescrit toutefois que la Poste doit fournir, outre son mandat postal, des prestations relatives au trafic des paiements. Début août, une étude consacrée à l'importance de ces services est parue. Une demande innovante qui n'a eu à ce jour que peu d'écho. Discussion avec le Professeur Hans Geiger, responsable de cette étude.

COMPLIANCE 9

Révision totale de la loi sur la poste – réactions

La nouvelle loi sur la poste va définir séparément les mandats de service universel pour les services postaux et les services de paiement. La Poste doit faire en sorte que ces prestations soient accessibles de manière appropriée à tous les groupes de la population et dans toutes les régions. Voici en résumé les commentaires de la Poste et de l'Association suisse des banquiers.

HIGHLIGHTS 10

Le trafic des paiements suisse en euros fête ses 10 ans

La mise en service productive du système euroSIC a eu lieu le 4 janvier 1999. En amont, Telekurs et les grandes banques suisses ont fondé la SECB Swiss Euro Clearing Bank à Francfort qui devait servir de gestionnaire du système et de tête de pont entre le trafic des paiements suisse en euros et les systèmes de paiement en euros des pays membres de l'UE. Depuis, l'œuvre commune de la place financière suisse n'a cessé de se développer et de s'adapter aux marchés en mutation, tout en préservant ses fonctionnalités éprouvées et sa grande fiabilité. Un regard en arrière et en avant.

STANDARDIZATION 12

UNIFI: l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse œuvrent ensemble

Un groupe de travail informel SEPA des trois pays germanophones s'est établi à l'occasion de sa première séance qui a eu lieu en juillet à Zurich. Dès le second atelier, à la mi-octobre, des potentiels de synergie ont été identifiés. En janvier, ces spécialistes de la standardisation se donnent rendez-vous dans la capitale allemande.

BUSINESS & PARTNERS 13

ABE étend ses prestations SEPA

La chambre de compensation paneuropéenne adapte ses services de virements SEPA aux besoins croissants des banques européennes. En mai 2008, elle a introduit à brève échéance un second cycle de traitement et de compensation afin de mettre à la disposition des banques un moyen de régler les paiements le même jour en plus de la compensation de nuit prévue.

FACTS & FIGURES 14

Autres pays, autres mœurs en matière de paiement

En Suisse, le roi des instruments de paiement reste sans conteste le virement; en Allemagne, en France ou aux Etats-Unis, les consommateurs ont d'autres préférences. Néanmoins, les innovations techniques vont entraîner partout une modification des habitudes de paiement. Reste à savoir quelles nouvelles technologies vont réussir à s'imposer.



CHÈRES LECTRICES, CHERS LECTEURS,

L'édition actuelle de ClearIT souligne à de multiples reprises l'importance du trafic des paiements. Celui-ci exerce en effet une fonction centrale au sein de l'économie nationale: pour comprendre l'économie d'une société, on ne saurait se passer de jeter un œil sur l'organisation des transactions financières. Le fait d'augmenter l'efficacité du règlement des paiements est donc à juste raison considéré comme une condition au progrès économique.

Aujourd'hui, la globalisation, Internet et les systèmes en temps réel (RTGS) ont rendu le trafic des paiements très dynamique. En Suisse, plus de 1,4 million de transactions en francs suisses – et plus de 4,3 millions les jours de pointe – sont réglées en moyenne tous les jours (!) par le biais du système SIC. Fiabilité, précision et efficacité constituent les trois facteurs de succès de cette prestation. Vu la situation actuelle des marchés financiers, ces qualités sont particulièrement demandées afin que les flux de paiement puissent circuler sans problème et en toute sécurité entre les établissements financiers. Enfin, le système se porte garant de ce que la politique monétaire est mise en œuvre dans l'intérêt de l'économie nationale.

La plate-forme RTGS suisse ayant été étendue à l'euro, le système euroSIC a permis d'acquérir de nombreux établissements étrangers au cours des dernières années. Dans ce contexte, le raccordement au système Eurex Repo – qui permet de doubler le règlement des transactions financières en euros d'une couverture des titres – mérite une mention spéciale. euroSIC fait ainsi partie intégrante de la Swiss Value Chain et apporte une contribution importante à un marché financier intégré en Suisse.

Il y a dix ans, les banques se sont préparées intensivement à l'introduction de la monnaie unique européenne. La discussion publique a porté non seulement sur les travaux de mise en œuvre systématiques y relatifs, mais aussi sur la question de savoir si l'euro serait une monnaie forte ou faible. A mon sens, il est indéniable qu'une monnaie stable a été créée et qu'elle constitue une alternative de placement au dollar américain. La Suisse profite elle aussi de cette évolution: ses avantages concurrentiels ont été préservés grâce à la fondation par les banques suisses de la SECB Swiss Euro Clearing Bank à Francfort et au raccordement de SIX Interbank Clearing à l'espace monétaire européen en sa qualité d'exploitante du système euroSIC. Une poursuite réussie du développement et une bonne relation avec le marché européen des paiements reste une tâche à long terme que nous nous devons de réaliser de manière responsable. Le marché européen des paiements continuera de nous lancer de nouveaux défis.

A l'occasion du dixième anniversaire de l'œuvre commune suisse euroSIC/SECB, je souhaite encore beaucoup de succès à tous les prestataires financiers engagés. Les conditions restent favorables aux innovations, dans le monde financier en général et pour les solutions de trafic des paiements orientées vers l'avenir en particulier.

Jonas Rohrer

Membre de la Direction générale d'Entris Banking SA

QUEL AVENIR POUR LES SERVICES DE PAIEMENT DE LA POSTE?

La procédure de consultation concernant la révision totale de la Loi fédérale sur la poste s'est achevée. La discussion publique a porté en premier lieu sur l'abolition du monopole des lettres. La Loi prescrit toutefois que la Poste doit fournir, outre son mandat postal, des prestations relatives au trafic des paiements. Début août, une étude consacrée à l'importance de ces services est parue. Une demande innovante qui n'a eu à ce jour que peu d'écho. Discussion avec le Professeur Hans Geiger, responsable de cette étude.

ClearIT: *Monsieur Geiger, vous écrivez dans votre étude sur les services de paiement que la Suisse est un pays qui attache une grande importance au numéraire. Selon la Banque nationale, seuls les Japonais thésaurisent en effet plus de billets de banque que les Suisses. Jusqu'à aujourd'hui, la valeur des espèces en circulation a pourtant continuellement baissé pour représenter moins de 8% du produit intérieur brut. Il y a 60 ans, il représentait encore 25%. Est-ce que la situation tendue sur les marchés financiers va inverser cette tendance et pousser les gens à cacher des billets de 1 000 francs sous leur matelas?*

Hans Geiger: Pas sous leur matelas, mais peut-être dans un coffre-fort. En fait, du point de vue économique, il existe deux formes de placement vraiment sûres: soit une participation à la Confédération sous forme d'obligations d'Etat qui, par définition, sont sans risques, soit un compte auprès de la Banque nationale. Cette option n'étant accessible qu'aux banques et non aux particuliers, ces derniers devraient acheter des billets de banque pour acquérir une créance directe vis-à-vis de la Banque nationale. Et il ne s'agit pas là d'une recommandation de placement.

Les espèces constituent des placements peu avantageux

Néanmoins, comme l'illustre un sondage réalisé en Grande-Bretagne, onze pour cent de la population – presque trois fois plus qu'avant la crise – pensent que l'option la plus sûre est de cacher son argent sous son matelas.

C'est bien sûr une aberration. Statistiquement parlant, la probabilité d'une effraction est nettement plus élevée que celle de voir une banque faire

«Statistiquement parlant, la probabilité d'une effraction est nettement plus élevée que celle de voir une banque faire faillite.»

faillite. Sans compter que, dans ce dernier cas, la protection des investisseurs permettrait de récupérer une bonne partie, peut-être même la totalité, de l'argent. En cas d'effraction, par contre, le dommage serait complet car le voleur ne se saisirait pas que d'une partie de l'argent. Du point de vue des risques, il s'agit donc d'une mauvaise solution.



Hans Geiger: «Dans toute l'Europe, et même dans le monde entier, il n'existe pas une seule poste qui soit tenue de répondre à de telles exigences».

BIOGRAPHIE SUCCINCTE

Hans Geiger, Professeur émérite à l'Université de Zurich, a fait des études d'économie nationale à l'Université de Zurich. Après deux années d'assistantat, il a rejoint Crédit Suisse en 1970 où il est devenu membre de la Direction générale à partir de 1987. Entre 1997 et 2008, Hans Geiger était Professeur ordinaire en économie d'entreprise au Swiss Banking Institute de l'Université de Zurich où il dispensait notamment des conférences sur le trafic des paie-

ments/la compensation/le règlement, les placements et les crédits, ainsi que la régulation et la supervision des banques. Son activité d'enseignant a notamment mené Hans Geiger à l'Université de St-Gall. De 1990 à 2000, il siégeait au Conseil d'administration de Telekurs Holding qu'il a également présidé entre 1997 et 2000. De 1998 à 2004, il était membre du Conseil d'administration de Vontobel Holding. Depuis 2007, Hans Geiger préside le Conseil d'administration d'Enerprice Partners AG.

Les espèces représentent aussi un placement peu avantageux car elles perdent constamment de la valeur en raison du renchérissement.

Les services de paiement, des affaires profitables

Plus de la moitié des gains de PostFinance proviennent des services de paiement de la desserte de base, où sa part de marché s'élève à environ 60%. Comment se fait-il que ces affaires soient si profitables? S'agit-il des virements?

Oui, de façon indirecte. Je crois que les virements ne sont pas attrayants en soi. Ce qui est attrayant, c'est quand le client réalise ses virements par le biais d'un compte dont les avoirs peuvent être utilisés pour des placements à taux fixes. C'est donc l'ensemble «compte plus virements» qui s'avère hautement profitable. Il en va de même des banques. A mon sens, il n'est pas possible de considérer les virements de manière isolée: il faut les voir comme un tout car l'un ne va pas sans l'autre.

Quelles sont les perspectives de gain des banques en comparaison?

PostFinance est assurément plus efficace dans ce secteur d'activité. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles UBS lui a délégué le «scanning», à

«Globalement, la valeur ajoutée est comparable pour les banques et PostFinance.»

L'ÉTUDE

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a commandé cette étude en vue de la révision totale de la législation postale. L'étude a été conçue par le Professeur Hans Geiger du Swiss Banking Institute de l'Université de Zurich. Elle est disponible en allemand sous le titre «Etude sur l'importance des services de paiement offerts par La Poste Suisse» à l'adresse www.uvek.admin.ch.

savoir la transformation du papier en enregistrements digitaux. Globalement, la valeur ajoutée est toutefois comparable pour les banques et PostFinance.

La Poste affirme qu'elle définit ses prix pour les opérations de paiement selon des principes économiques et qu'elle veille à ce qu'ils soient équitables et définis pour tous selon des principes uniformes. Or, traditionnellement, le bénéficiaire paie les frais liés aux versements en espèces effectués au guichet postal. Ne serait-il pas plus juste d'appliquer un principe de causalité?

Le fait que les frais soient imputés au bénéficiaire constitue en effet une contradiction du système et nie tous les principes du trafic des paiements. Au sein de l'Union européenne, il existe notamment une réglementation stipulant que le bénéficiaire doit toucher l'intégralité du montant. D'une manière ou d'une autre, l'économie suisse semble s'être accommodée de cette vieille tradition; 95 pour cent des bénéficiaires sont en effet des entreprises.

Votre étude avait notamment pour objectif d'estimer l'ampleur des risques encourus par l'économie suisse à court et à moyen terme si la Poste venait à se retirer complètement ou en partie du domaine des opérations de paiement. Pouvez-vous esquisser vos conclusions en quelques mots?

Pour ce faire, je dois expliquer brièvement comment cette étude a vu le jour. Dans le cadre de la révision totale de la Loi sur la poste, plusieurs études ont été réalisées concernant le domaine du courrier postal. Il y a une année, le DETEC m'a demandé une expertise concernant le trafic des paiements étant

«Quand la loi impose quelque chose à l'Etat alors que c'est dans son intérêt commercial, on peut parler de hasard providentiel.»

donné que celui-ci pourrait également faire l'objet de discussions.

Dans la loi actuelle, la Poste ne dispose pas d'un monopole dans le domaine financier, mais de trois mandats de service: permettre à l'ensemble de la population d'effectuer des virements, des versements et des paiements dans des offices de poste situés «à une distance raisonnable». Dans toute l'Europe, et même dans le monde entier, il n'existe pas une seule poste qui soit tenue de répondre à de telles exigences. Le DETEC voulait donc savoir ce qui se passerait si ces mandats de service d'un autre temps étaient abolis. Si ce mandat de service n'existait pas, la Poste dispenserait tout de même les services en question car il s'agit de son secteur d'activité le plus fructueux. Quand la loi impose quelque chose à l'Etat alors que c'est dans son intérêt commercial, on peut parler de hasard providentiel.

Le «compte de virement pour tous» va-t-il s'inviter en Suisse?

Si la Poste se retirait de ces affaires, il n'en résulterait donc aucune conséquence négative pour l'économie suisse?

Certainement pas. D'autres fournisseurs s'engouffreraient dans la brèche. Naturellement, ces trois prestations sont différentes l'une de l'autre. Il y a encore étonnamment beaucoup de gens qui vont tirer de l'argent au Postomat avant de faire la queue pour réaliser leurs versements au guichet. N'était l'obligation d'une desserte universelle, la Poste ne proposerait plus ce type de versements en espèces, ou alors sous une autre forme. Aujourd'hui, le problème se pose en ces termes: pour des raisons postales, la Poste est en train de transformer les offices de poste en agences et de les intégrer, par exemple, à des épiceries de village où l'on pourrait remettre des lettres et des paquets. Mais on ne pourrait pas y faire de versements en espèces faute d'une sécurité de guichet adéquate, d'une formation spéciale du personnel qui accepte le numéraire pour des questions de blanchiment d'argent, etc. L'exploitation d'un guichet n'est peut-être pas l'activité la plus complexe du domaine financier, mais elle n'est pas non plus anodine. Si l'obligation d'accepter les versements perdure dans sa forme actuelle, la Poste ne pourra pas transformer quelque 800 offices de postes en agences comme elle le prévoit.

Nous avons fait preuve de créativité à cet égard et nous sommes permis d'émettre une suggestion à la fin de notre rapport: rendre obligatoire le fait de proposer un compte et une carte de débit. En termes techniques, on parle d'«obligation de contracter». A mon sens, il s'agit là de la seule partie captivante de notre expertise du point de vue économique, et peut-être même politique.

CHRONOLOGIE ET FEUILLE DE ROUTE

- **Février 2008:**
le projet de Loi sur la poste est mis en consultation
- **Octobre 2008:**
résultats de la consultation
- **Juillet 2009:**
abaissement du monopole des lettres à 50 grammes par ordonnance
- La Loi sur la poste est révisée **dans un second temps**; l'ouverture du marché est conçue séparément sous forme d'arrêté fédéral soumis au référendum.

Vous proposez donc d'obliger la Poste à offrir à tous ses clients un compte et une carte de débit. Cela permettrait d'éviter les pertes liées au trafic des espèces au guichet postal et, parallèlement, d'assurer à toute la population un service universel en matière d'opérations de paiement.

Oui, il serait aberrant que la Poste ait à conserver 800 offices de poste alors qu'elle n'en a pas besoin pour son activité première, à savoir le trafic du courrier, car les agences peuvent assurer les tâches postales. Nous devons donc faire en sorte que les services de paiement puissent avoir lieu dans les agences. Et comment? En donnant à tous la possibilité d'aller à la Migros ou à la Coop avec son carnet jaune et d'y traiter ses opérations de paiement au terminal à l'aide d'une carte. En Angleterre, l'obligation de contracter est en discussion depuis des années; en Allemagne, on parle d'un «compte de virement pour tous».

Notre proposition va à peu près dans le même sens: s'il nous faut obtenir un mandat de service universel, alors au moins sous une forme moderne. Et pour que chaque individu puisse participer à une vie

«S'il nous faut obtenir un mandat de service universel, alors au moins sous une forme moderne.»

économique «sans espèces», nous postulons l'obligation de contracter pour la Poste.

Pourquoi la proposition ne se limite-t-elle pas à l'abolition du mandat de service?

Du point de vue de l'«Ordnungspolitik», il me paraît acceptable d'abolir le mandat de service. C'est d'ailleurs ce que nous proposons. Toutefois, nous ne souhaitons pas simplement célébrer cette vision politique, mais aussi proposer une idée réalisable du point de vue technique à laquelle les politiciens n'avaient pas pensé. Pour la Poste, il n'en résulte ni charge supplémentaire – à part l'obligation de contracter qui me paraît parfaitement raisonnable – ni avantage concurrentiel (les banques pourraient faire de même).

Et si quelqu'un ne veut pas exercer son droit et disposer d'un compte postal et d'une carte?

Les offices de poste continueraient d'accepter les espèces. Toute personne souhaitant continuer de faire des versements en espèces devrait simplement tenir compte de l'accroissement de la distance qui le sépare de l'office de poste le plus proche. Cela reste une solution très humaine. La Suisse serait encore bien mieux lotie que n'importe quel autre pays en ce qui concerne la garantie par l'Etat des prestations liées au trafic des paiements. Dans le monde moderne, on peut se permettre d'être très humain parce que les nouvelles technologies permettent des solutions efficaces et sûres.

Quelles réactions cette proposition ou l'étude dans son ensemble a-t-elle provoquées?

Nous avons eu très peu de retours, mais c'est normal. Je n'ai, par exemple, eu aucun contact direct avec la Poste, que ce soit avant ou après l'étude.

Et dans les médias?

A ma connaissance, deux articles sont parus dans la presse suisse romande, et une émission est passée à la radio. Ah oui, et un reportage télévisé a été réalisé dans mon lieu d'origine. Je me souviens: par la suite, tout le monde connaissait le buraliste de Weiningen parce qu'on lui avait demandé son avis.

Entretien:

Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing SA, gabriel.juri@sic.ch

André Gsponer, Enterprise Services AG, andre.gsponer@eps-ag.ch

ARTICLES RELATIFS AU TRAFIC DES PAIEMENTS DANS LE PROJET DE LOI SUR LA POSTE

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'art. 92 de la Constitution¹, vu le message du Conseil fédéral du

arrête:

Chapitre 1 Dispositions générales

Art. 1 But

¹ La présente loi a pour but d'assurer aux particuliers et aux milieux économiques des services postaux et des services de paiement variés, avantageux et de qualité.

² Elle doit en particulier:

- a. assurer un service universel suffisant et d'un prix avantageux à tous les groupes de la population et dans toutes les régions du pays par la fourniture:
 1. de services postaux
 2. de services de paiement
- b. permettre une concurrence efficace en matière de services postaux.

Art. 2 Objet

La présente loi règle la fourniture à titre professionnel:

- a. de services postaux
- b. de services de paiement par La Poste Suisse.

Art. 3 Définitions

Au sens de la présente loi, on entend par:

RÉVISION DE LA LOI SUR LA POSTE – RÉACTIONS

La nouvelle Loi sur la poste va définir séparément les mandats de service universel pour les services postaux et les services de paiement. Ce projet de loi confie à la Poste le service universel en matière de trafic des paiements (versements, paiements et virements) dans l'ensemble du territoire. La Poste doit faire en sorte que ces prestations soient accessibles de manière appropriée à tous les groupes de la population et dans toutes les régions. Ce faisant, elle définit ses prix selon des principes économiques et veille à ce qu'ils soient équitables et définis pour tous selon des principes uniformes.

Au début de l'année, le Conseil fédéral a adopté un projet pour une nouvelle loi sur la poste et l'a mis en consultation. Vous trouverez ci-dessous des extraits des prises de position de la Poste et de l'Association suisse des banquiers (ASB).

Un service universel, oui, mais...

«En ce qui concerne le trafic des paiements, la Poste approuve en principe le contenu du service universel. Elle approuve également le fait qu'un autofinancement est possible. Cela implique toutefois que la Poste reste en mesure de financer ce service universel au moyen des prestations fournies dans le trafic des paiements. Or, elle ne pourra le faire par ses propres moyens que si elle peut adapter de manière souple, en fonction des besoins des clients, les lieux où elle assure le trafic de paiement. Pour ce qui est du mandat de service en matière d'opérations de paiement, une possibilité d'indemnité est à prévoir au moins de manière transitoire tant que le trafic des paiements en espèces doit être proposé dans tous les offices de poste gérés en propre.»

Le service universel n'est plus de notre temps

«L'ASB estime que le service universel n'a plus de raison d'être dans le secteur du trafic des paiements. Elle ne peut donc pas soutenir l'attribution planifiée du trafic des paiements à la Poste. La 'transmission au moyen de techniques de télécommunication' pour les prestations fournies dans le secteur du trafic des paiements comptait auparavant parmi les services soumis à concurrence. Avec ce nouveau projet, le mandat de service universel est formulé de manière neutre du point de vue technologique de sorte que les prestations pourraient être assurées non pas seulement par les offices de poste, mais aussi par les Postomats, par courrier ou encore par voie électronique. Les services de paiement doivent être soumis à la libre concurrence ou, au minimum, limités au domaine des versements en espèces, arrangés de manière similaire au service postal universel et liés à une concession.»

Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing SA, gabriel.juri@sic.ch

Loi sur la poste

- a. services postaux: la réception, la collecte, le tri, le transport et la distribution d'envois postaux.
- b. envois postaux: envois portant une adresse sous la forme définitive dans laquelle ils doivent être acheminés par le prestataire de services postaux, notamment les envois de correspondance, de colis postaux ainsi que de journaux et de périodiques.
- c. envois de correspondance: communication portant une adresse, écrite sur un support physique quelconque.
- d. colis postaux: tout autre envoi jusqu'à 30 kg.
- e. journaux et périodiques: toute publication éditée régulièrement sur un support physique et distribuée à un grand nombre de lecteurs.
- f. services de paiement: le versement, le paiement et le virement.

Loi sur la poste

Chapitre 3 Prestations relevant des services de paiement

Art. 38 Etendue et prix

¹ La Poste assure dans tout le pays un service universel par la fourniture de services de paiement. Elle peut faire appel à des tiers pour remplir son mandat.

² Les prestations doivent être accessibles de manière appropriée à tous les groupes de la population et dans toutes les régions du pays. La Poste organise l'accès en tenant compte des besoins de la population. La Poste garantit aux personnes handicapées l'accès sans entraves aux services de paiement électronique.

³ La Poste fixe les prix selon des principes commerciaux.

⁴ Le Conseil fédéral définit chaque prestation. Il peut en outre préciser les conditions de l'accès.

LE TRAFIC DES PAIEMENTS SUISSE EN EUROS FÊTE SES 10 ANS

La mise en service productive du système euroSIC a eu lieu le 4 janvier 1999. En amont, Telekurs et les grandes banques suisses ont fondé la SECB Swiss Euro Clearing Bank à Francfort qui devait servir de gestionnaire du système et de tête de pont entre le trafic des paiements suisse en euros et les systèmes de paiement en euros des pays membres de l'UE. Depuis, l'œuvre commune de la place financière suisse n'a cessé de se développer et de s'adapter aux marchés en mutation, tout en préservant ses fonctionnalités éprouvées et sa grande fiabilité.

A l'origine, SECB – et en conséquence les participants euroSIC – n'était raccordé qu'au réseau paneuropéen d'opérations de paiement TARGET. En 1999, euroSIC traitait encore un demi-million de paiements en euros; 10 ans plus tard, ce chiffre est plus de huit fois plus élevé.

Transactions et participants à la hausse, prix à la baisse

euroSIC comptait au départ quelque 80 banques participantes suisses. Aujourd'hui, 100 établissements financiers supplémentaires, en Suisse et à l'étranger, font appel à euroSIC/SECB. Le passage à l'euro de l'UE, l'ouverture du système au raccordement compatible à SWIFT via remoteGATE, l'introduction des recouvrements suisses en euros en 2006 et des virements SEPA en 2008: autant de jalons qui assurent l'acceptation et l'utilisation continues d'euroSIC. Il est dès lors possible de réaliser des économies d'échelle profitant aux banques participantes qui bénéficient de prix plus avantageux. Pour ne prendre qu'un exemple: alors que la livraison des transactions coûtait encore 13 centimes d'euro par transaction à l'origine, le prix le plus bas est aujourd'hui de 5 centimes d'euro. Durant la même période, les frais uniques de raccordement sont passés de 15 000 à 2 000 euros.

Des canaux de paiement toujours plus nombreux

En Suisse, le potentiel de marché pour les paiements en euros se situe entre 20 et 25 millions de transactions par année, dont environ 80% de paiements transfrontaliers. Alors qu'euroSIC traite approximativement plus de 90% du volume domestique, le trafic transfrontalier des paiements a encore un fort potentiel de croissance. Cela pousse l'œuvre commune euroSIC/SECB à renforcer ses activités sur le marché en continuant d'étendre son réseau international qui permet de régler les paiements, urgents ou pas, de petits ou de grands montants, ainsi que les virements SEPA et non SEPA. A partir d'avril 2009, les participants euroSIC pourront par exemple se raccorder indi-

PARTICIPANTS DONT LE SIÈGE SE SITUE À L'ÉTRANGER

Outre 56 banques suisses en mains étrangères, des établissements financiers disposant d'un siège à l'étranger règlent également leurs paiements en euros par le biais du système euroSIC. Ce cercle de participants englobe actuellement dix établissements liechtensteinois, quatre autrichiens, trois allemands, un britannique, un italien et un danois.

rectement au système STEP1 de l'ABE via la SECB. En outre, des coopérations avec les chambres de compensation européennes ABE et Vocalink existent d'ores et déjà. La SECB y fonctionne comme un «entry point» et garantit l'accessibilité de tous les établissements financiers de Suisse et du Liechtenstein. En parallèle, la SECB continue d'étendre sa gamme de services de banque correspondante comme cela a été présenté pour la première fois aux participants euroSIC à l'occasion des «User Meetings» qui ont eu lieu dans trois villes suisses en octobre dernier.

Une extension pour l'avenir: services supplémentaires

L'œuvre commune euroSIC/SECB poursuit toujours le même but: offrir à ses utilisateurs des procédures de règlement efficaces et de très bonne qualité pour les paiements en euros. Cela suppose naturellement que les exigences des utilisateurs soient prises en compte. La SECB a en conséquence analysé ses services actuels et les a adaptés et/ou étendus sur la base des souhaits des participants euroSIC. La SECB offrira donc une gamme étendue de produits et de services à partir du quatrième trimestre 2008 ou dans le courant du premier trimestre 2009. Cette gamme englobera le traitement complet des recherches et des réclamations, la qualification des paiements non STP pour STP et la transmission des voies de routage destinées aux paiements globaux et intra-européens.

SEPA: réglementation en matière de frais

Les banques de Suisse et du Liechtenstein qui ont signé le SEPA Adherence Agreement peuvent également régler leurs paiements SEPA par le biais de l'œuvre commune. Grâce au raccordement à ABE STEP2 et Vocalink, la SECB offre une accessibilité active et passive pour les paiements SEPA. euroSIC/SECB soutiendra également la prochaine étape du SEPA, à savoir l'introduction de la procédure unique de prélèvements en euros. Les participants euroSIC qui souhaitent prendre part à cette procédure peuvent procéder à la compensation des prélèvements via euroSIC et SECB aussi bien du côté du bénéficiaire que du côté du débiteur.

*Roland Böff, CEO SECB Swiss Euro Clearing Bank GmbH,
roland.boeff@secb.de*

*Christian Schwinghammer, SIX Interbank Clearing SA,
christian.schwinghammer@sic.ch*

USER MEETINGS

En octobre 2008, les premiers «User Meetings» euroSIC ont eu lieu à Zurich, à Genève et à Lugano. Ces événements destinés à la clientèle, qui devraient dorénavant avoir lieu chaque année, informent des développements relatifs au trafic des paiements en euros en général et des nouveautés relatives à l'œuvre commune suisse euroSIC/SECB en particulier.



Roland Böff, CEO SECB, accueille les 80 participants au User Meeting euroSIC qui a eu lieu à Zurich le 9 octobre.



L'équipe de l'œuvre commune lors du User Meeting de Zurich (depuis la gauche): Roland Böff et Susanne Eis, SECB, ainsi que Christian Schwinghammer et Bruno Kudermann, SIX Interbank Clearing.



Entretien des contacts à la réception du User Meeting. Erika Rüdüsüli, SIX Interbank Clearing, avec des invités.

UNIFI: L'ALLEMAGNE, L'AUTRICHE ET LA SUISSE ŒUVRENT ENSEMBLE

Zurich, Vienne, Berlin. Un groupe de travail informel SEPA des trois pays germanophones s'est établi à l'occasion de sa première séance qui a eu lieu en juillet à Zurich. Dès le second atelier, à la mi-octobre, des potentiels de synergie ont été identifiés. En janvier, ces spécialistes de la standardisation se donnent rendez-vous dans la capitale allemande.

La place financière suisse lance de nouvelles prestations dans le domaine des virements et des prélèvements en collaboration avec les établissements financiers des 30 Etats de l'UE/EEE dans le cadre de l'espace unique de paiement en euros. Celles-ci s'appuient sur le standard ISO 20022 Universal Financial Industry Message Scheme (UNIFI) et les recommandations du Conseil européen des paiements (EPC) qui fait office d'organe de coordination et de décision dans le SEPA. Les définitions génériques de l'ISO et de l'EPC ont besoin d'être davantage détaillées et concrétisées, du point de vue technique comme du point de vue professionnel, pour être lancées dans les différents pays. En Suisse, ces travaux sont coordonnés par divers groupes de travail du Payments Committee Switzerland et de la Commission suisse de normalisation financière pour définir une procédure harmonieuse entre les établissements financiers et pour élaborer des recommandations allant dans le sens de Business Rules et d'Implementation Guidelines. Une rencontre rassemblant des représentants de Suisse,

POTENTIELS DE SYNERGIE ENTRE LES TROIS PAYS

Harmonisation des codes et enregistrement commun

- Réutilisation de concepts/méthodes sur la plate-forme de validation
- Uniformisation des textes de statut et d'erreurs en allemand dans les rapports de statut
- Uniformisation des codes de comptabilisation en allemand
- Définition commune des réglementations pour les virements vers les pays tiers (par ex. paiements en dollars vers les USA)
- Définition commune concernant l'élaboration des messages XML Cash Management
- Harmonisation des procédures par rapport aux organes supérieurs

d'Allemagne et d'Autriche a été créée afin de soutenir ces activités. On reconnaît ce faisant que les situations de départ différent d'un pays à l'autre non sans un très grand nombre de points communs. On y harmonise les procédures en discussion dans les pays germanophones; on y échange des idées et des ébauches de solutions. Les sujets abordés vont des questions relatives aux dispositions légales sur la procédure d'attribution du «Creditor Identifier» (nécessaire dans le cadre du prélèvement SEPA) aux Implementation Guidelines nationales et schémas XML relatifs aux nouveaux messages XML dans le domaine des virements et des prélèvements SEPA.

Istvan Teglas, SIX Interbank Clearing SA, istvan.teglas@sic.ch



Les participants à cette réunion sont, de gauche à droite: Istvan Teglas (SIX Interbank Clearing), Carsten Miehling (Recon IT), Ralf Schopohl et Richard Hauke (Deutscher Sparkassen- und Giroverband), Joachim Geisler et Robert Reiger (Studiengesellschaft für Zusammenarbeit im Zahlungsverkehr, STUZZA), Ingo Beyritz (Bundesverband deutscher Banken), Christian Schwinghammer (SIX Interbank Clearing), Hendrik Muus (STUZZA) et Tim Veyhelmann (UBS).

ABE ÉTEND SES PRESTATIONS SEPA

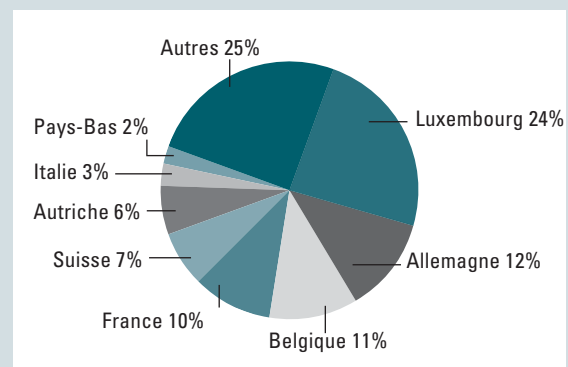
La chambre de compensation paneuropéenne adapte ses services de virements SEPA (STEP2 SCT) aux besoins croissants des banques européennes. En mai 2008, ABE CLEARING a introduit à brève échéance un second cycle de traitement et de compensation afin de mettre à la disposition des banques un moyen de régler les paiements le même jour en plus de la compensation de nuit prévue.

Ce cycle permet de traiter les paiements livrés jusqu'à 13h00. Le processus est aménagé de sorte que les banques réceptrices obtiennent leurs fichiers de paiement jusqu'à 16h15, ce qui ouvre de nouvelles perspectives d'économies aux banques, et aux banques suisses en particulier. Par ailleurs, le décompte des paiements STEP2 SCT via TARGET2 débutera fin 2008. ABE CLEARING se prépare ainsi à la forte augmentation des paiements SEPA qui s'annonce pour les prochaines années. Le nouveau cycle de compensation de nuit, règlement inclus, qui représente une autre innovation de poids est également introduit à la demande de l'association des banques scandinaves. De leur côté, les banques vont devoir adopter les dispositifs nécessaires pour rendre leur trafic des paiements domestiques compatible au SEPA aussi vite que possible. Actuellement, seules les banques du Luxembourg proposent le format SEPA pour une grande partie de leurs virements domestiques et économisent ainsi les frais liés à l'exploitation parallèle de formats de données propriétaires nationaux et de formats SEPA, ainsi que d'une infrastructure nationale. Certains établissements financiers opérant dans l'Europe entière ont néanmoins décidé de renoncer à l'utilisation d'une infrastructure nationale pour leurs opérations de paiement SEPA. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction car le SEPA a aussi pour objectif de repenser les processus de transaction internes à la banque et de miser sur des solutions standardisées. Un objectif qui pourrait n'être mis en œuvre que dans plusieurs années vu que les lois, infrastructures, normes et

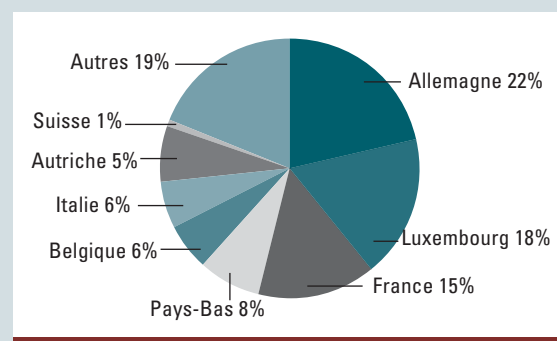
«cultures» en matière d'opérations de paiement nationales des 31 Etats européens ne peuvent pas être surmontées si rapidement. Après le lancement réussi des virements SEPA, il faut à présent poursuivre la migration sans perdre de vue une étape intermédiaire importante: le lancement du prélèvement SEPA prévu dans l'année qui suit la conversion de la Payment Services Directive (PSD) en droit national. Chaque banque doit s'orienter stratégiquement vers l'avenir, et le plus tôt sera le mieux car le nombre croissant de virements, l'adaptation aux recommandations PSD, la préparation à la procédure de prélèvement standard ou pour clients commerciaux et le maniement y relatif des mandats réservent des défis non négligeables.

Daniel Szmukler, Head of Communications and Corporate Governance EBA Group, d.szmukler@abe-eba.eu

Parts de marché STEP2 SCT Paiements sortants



Parts de marché STEP2 SCT Paiements entrants



AUTRES PAYS, AUTRES MŒURS EN MATIÈRE DE PAIEMENT

En Suisse, le roi des instruments de paiement reste sans conteste le virement; en Allemagne, en France ou aux Etats-Unis, les consommateurs ont d'autres préférences. Néanmoins, les innovations techniques vont entraîner partout une modification des habitudes de paiement. Reste à savoir quelles nouvelles technologies vont réussir à s'imposer.

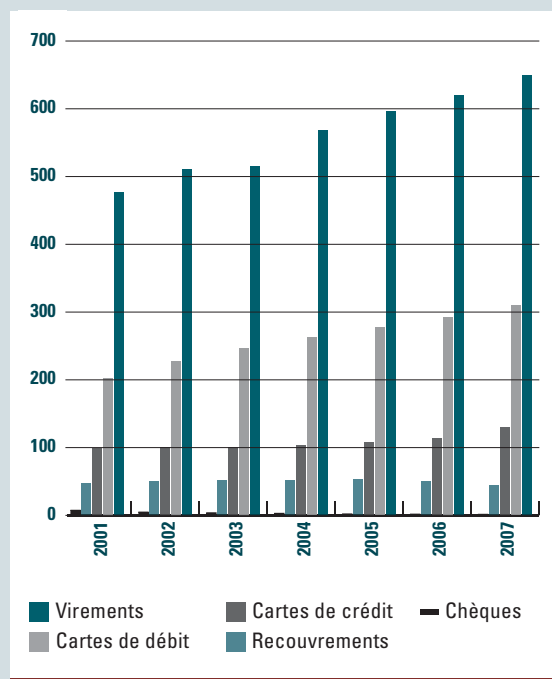
Avec 648 millions de transactions et un volume d'affaires de CHF 3 957 milliards en 2007, les virements représentent depuis des années l'instrument de paiement le plus important en Suisse. Plus de la moitié des paiements sans numéraire sont réalisés ainsi. Les banques et PostFinance exécutent automatiquement les paiements de clients et les règlent par le biais du système de gestion du trafic des paiements SIC ou les comptes de PostFinance. Etant donné que les banques sous-traitent de plus en plus souvent leur trafic des paiements, le canal de règlement «jaune» tend à croître ces derniers temps.

Recouvrements directs et chèques: out – paiements par cartes: in

Les procédures de recouvrement direct usuelles en Suisse, à savoir LSV+ et BDD des banques suisses et Debit Direct de PostFinance, accusent pour leur part une perte de vitesse ces dernières années. De 2006 à 2007, le nombre de transactions a même baissé de 13% de telle sorte qu'aujourd'hui moins de 4% des paiements sans espèces sont exécutés ainsi. Une comparaison internationale montre que, notamment en Allemagne où elle représente un pourcentage de 43%, cette procédure a une importance bien plus grande. La procédure allemande se distingue en cela de la procédure suisse que le bénéficiaire déclenche le recouvrement sans que le débiteur ait à faire quoi que ce soit par rapport à sa banque. Elle permet également les paiements uniques. Les chèques n'ont jamais été très répandus en Suisse en raison des frais élevés facturés par les banques.

Avec la disparition des eurochèques en 2001, le nombre de transactions par chèques est passé d'environ 28 millions en 2000 à tout juste plus d'un million en 2007, ce qui correspond à 0,1% du trafic des paiements sans espèces. Ailleurs, ce type de paiements reste par contre une tendance forte, notamment en France ou aux Etats-Unis avec respectivement 26% et 33% du marché. En Suisse, où plus de 10 millions de cartes en tous genres sont en circulation, environ 40% des paiements sans numéraire sont exécutés par carte.

Evolution des habitudes de paiement en Suisse (nombre de transactions, 2007)

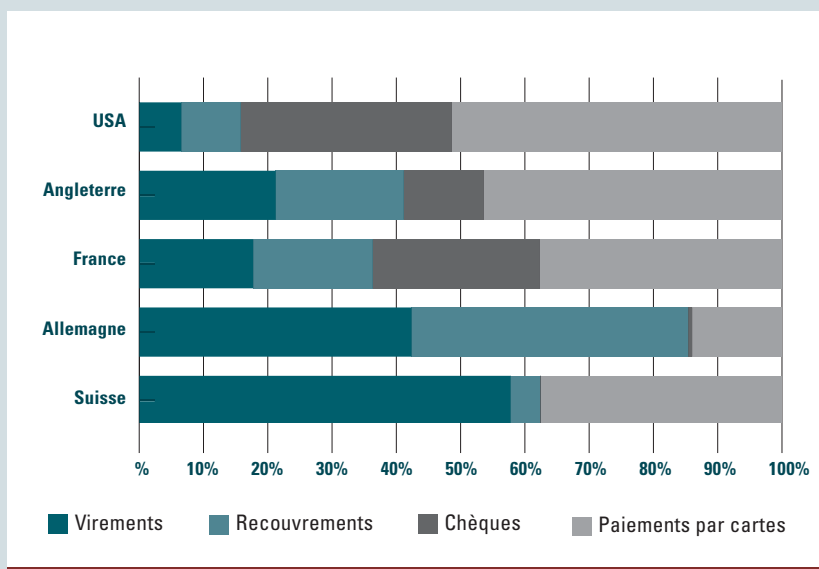


Outre les cartes pourvues de fonctions de crédit, de débit et CASH que l'on peut utiliser à de nombreux endroits, de plus en plus de grandes entreprises – par ex. les grands magasins – proposent à leur clientèle des cartes-clients.

Nouvelles tendances

Le paiement via Internet s'avère avantageux pour les clients; il est donc de plus en plus souvent utilisé pour les ordres de paiement électroniques, et pas seulement en Suisse. De nouvelles initiatives sont lancées dans notre pays pour promouvoir le «mobile payment», à savoir le paiement et l'exécution de virements par le biais de téléphones portables. Dans le cadre d'un projet pilote actuel, 150 collaborateurs de Credit Suisse, PostFinance, Swisscard, Swisscom, SIX Multipay et Visa Europe peuvent payer avec leur téléphone portable dans certains restaurants du personnel. Pour l'heure, cette variante de paiement s'est particulièrement bien établie en Finlande et en Asie. Les exploitants des réseaux mobiles ont annoncé l'an dernier qu'il serait possible de virer de l'argent par le biais du téléphone portable même sans disposer d'un compte en banque. Depuis, les paiements mobiles progressent aussi sur le continent africain où, dans de nombreux états, les téléphones portables sont beaucoup plus répandus que les comptes en banque. Les ATM d'Espagne proposent pour leur part d'autres services que les retraits, versements et consultations d'informations usuels: on peut y acheter des billets pour des concerts ou le théâtre, charger des cartes pour les transports publics et pour le téléphone à carte prépayée. La technologie sans contact est une autre innovation prometteuse dans le domaine des paiements sans espèces. L'identification de l'utilisateur de la carte et le paiement s'effectuent sans contact par le biais d'un lecteur. Le NIP ou la signature ne sont plus nécessaires si bien qu'il en résulte une économie de temps notable lors de la procédure de paiement. Dans la région Asie-Pacifique, notamment à Hong Kong, au Japon et à Singapour,

Les instruments de paiement en comparaison internationale (% du nombre total de transactions, 2006)



Source: BRI, Statistics on payment and settlement systems in selected countries

cette technologie progresse depuis 10 ans environ. Aux USA et en Europe, on s'efforce actuellement d'acquérir des parts de marché dans les opérations de paiements grand public. Il existe d'autres tendances encore dans l'évolution des formes de paiement électroniques. Le paiement sans contact sera également possible par le biais du téléphone portable: «VoicePay» utilise l'unicité de la voix comme une signature numérique et une autorisation de paiement, et les empreintes digitales (des doigts et de la main) devraient remplacer les fonctions de cartes et d'identification.

Nouvelles opportunités, nouveaux dangers

L'utilisation accrue des formes de paiement électroniques permet à l'industrie de régler les paiements plus efficacement. Les utilisateurs des nouvelles technologies peuvent réaliser leurs paiements plus vite, plus sûrement et avec plus de flexibilité, mais souvent au dépens de la vie privée et de l'anonymat. Par ailleurs, qui dit nouvelles technologies dit aussi nouveaux potentiels d'abus. C'est pourquoi l'argent liquide – surtout en Suisse – continuera de jouer un rôle non négligeable. Les billets de banque et la monnaie ne risquent donc pas de disparaître ces prochaines années.

Oliver Buob, Banque nationale suisse, oliver.buob@snb.ch

ÉDITEUR

SIX Interbank Clearing SA, Hardturmstrasse 201
CH-8021 Zurich

COMMANDES/FEED-BACK

ClearIT@sic.ch

ÉDITION

N° 38 – Décembre 2008

Paraît régulièrement, aussi en ligne sur www.ClearIT.ch

Tirage en allemand (1300 exemplaires) et en français (400 exemplaires) ainsi qu'en anglais (seulement sous forme électronique sur www.ClearIT.ch)

CONSEIL

Patrick Bürki, PostFinance, Boris Brunner, UBS SA, Susanne Eis, SECB, Martina Glaser, BNS, Martin Frick, SIX Interbank Clearing SA, Andreas Galle, SIX Interbank Clearing SA, André Gsponer (responsable), Enterprise Services AG, Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing SA, Roger Mettier, Credit Suisse, Olivier Steffen, BCV, Christoph Weder, Liechtensteinischer Bankenverband

ÉQUIPE DE RÉDACTION

André Gsponer, Enterprise Services AG, Andreas Galle, Gabriel Juri (responsable) et Christian Schwinghammer, SIX Interbank Clearing SA

TRADUCTIONS

Français: Word + Image, anglais: HTS

PRÉSENTATION

Felber, Kristofori Group, agence de publicité

IMPRESSION

Binkert Druck SA, Laufenburg

CONTACTS

Gestion de produits SIX Interbank Clearing SA
T +41 44 279 4747

Customer Service Swiss Euro Clearing Bank GmbH
T +49 69 97 98 98 35



PRÉAVIS: SWISS BANKING OPERATIONS FORUM

Le prochain séminaire sur le trafic des paiements organisé par SIX Interbank Clearing aura lieu le 25 mars au Convention Point de la bourse suisse SIX Swiss Exchange à Zurich. Les inscriptions démarreront en janvier 2009 sur site Web de SIX Interbank Clearing. De plus amples détails au sujet de ce séminaire seront fournis en temps voulu également sur www.six-interbank-clearing.com.